

À l'heure où les principes qui ont prévalu lors de la création de notre société, impliquent que plusieurs membres fondateurs terminent leur second et dernier mandat consécutif, il est apparu à plusieurs d'entre nous, dont certains membres sortants du bureau actuel, la nécessité de faire perdurer l'état d'esprit et la dynamique qui animent depuis bientôt six ans la SFKV.

L'équipe que nous vous proposons s'est employée à trouver un juste équilibre entre membres sortants du bureau actuel et nouveaux entrants, parmi les adhérents de notre société.

Nous nous engageons à promouvoir :

- Une collaboration étroite, dans un esprit de dialogue, d'ouverture et d'écoute entre les différents acteurs de la prise en charge du patient vertigineux, particulièrement dans la relation médecin prescripteur-kinésithérapeute vestibulaire, tout en encourageant les relations constructives entre organisations professionnelles.
- Une pratique fondée sur les preuves (Evidence Based Practice) dans sa double dimension de démarche thérapeutique basée sur les preuves issues de la recherche clinique, mais laissant toute sa place à l'expérience et au jugement du kinésithérapeute. Dans cette logique, nous soutenons pleinement la démarche de notre collègue et membre de notre liste Frédéric XAVIER dans l'élaboration de sa thèse dont les résultats visant à optimiser le diagnostic de nos patients seront spécialement porteurs pour notre profession.
- La poursuite du partenariat engagé depuis 2015 avec la Société Française de Physiothérapie, dont le travail, au sein de la communauté francophone, s'attache à donner au kinésithérapeute, pourvu d'une pratique validée et reconnue, la reconnaissance d'un acteur de santé incontournable.

- Un partenariat actif, y compris financier, avec les équipes de recherche spécialisées dans notre domaine, en particulier au sein du GDR Vertige, à l'initiative du Dr Christian Chabbert (CNRS Marseille)
- La formation professionnelle initiale et continue de l'ensemble des membres de la SFKV en continuant d'exiger pour toute entrée dans notre société l'acquisition d'un minimum de compétence en matière de rééducation vestibulaire et la possession d'un matériel dédié, ainsi que le parrainage d'un membre titulaire. Nous nous engageons également à soutenir et relayer toute action de formation publique ou privée dans notre domaine de compétence.
- Les démarches auprès du Conseil de la Masso-Kinésithérapie (CMK), de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) et de la Haute Autorité de Santé (HAS) entre autres, afin que nos actes soient correctement codifiés et enfin réévalués à leur juste valeur compte tenu de l'investissement important, tant en formation qu'en matériel, que notre pratique implique.
- L'ouverture de la SFKV à l'international déjà bien initiée par José ORTEGA SOLIS avec le partenariat conclu avec l'American Physical Therapy Association (APTA) et d'autres associations de kinésithérapeutes vestibulaires d'Argentine, du Royaume Uni, du Brésil et de Belgique, dont le point d'orgue a été la création conjointe du premier groupe international de kinésithérapie vestibulaire (International Vestibular Physical Therapy Group (IVPTG) et la participation d'une délégation de la SFKV au premier congrès international de rééducation vestibulaire: International Conference for Vestibular Rehabilitation (ICVR) en août 2018 à Chicago.

Le but étant de fédérer les compétences, de favoriser les échanges, d'harmoniser les pratiques, et de valider l'expérience française.

- La poursuite d'échanges vivants et fructueux entre "vestibulophiles" (kinésithérapeute, médecins, chercheurs, fabricants de matériel...) à travers des rencontres à différentes échelles : congrès, colloques, réunions régionales, forum doc@doc.

Nous projetons la création d'un conseil d'experts auprès du nouveau bureau, dont les membres, choisis pour leurs compétences reconnues dans les secteurs scientifique, législatif, de la formation professionnelle, de l'organisation d'événements, des relations inter et intra-professionnelles, auront un rôle consultatif et pourront sur mandat du bureau, mener à bien des missions dans les domaines précités.

Nous nous engageons à consulter, par le biais du vote électronique, l'ensemble des adhérents pour toute question ayant trait au fonctionnement actuel et futur de notre société (grandes lignes directrices, orientations professionnelles, choix scientifiques, organisation ou participation à des événements...).

Enfin, afin de mieux répartir la charge de travail de l'équipe dirigeante sur les trois années de mandat à venir, il sera mis en place une présidence tournante composée d'un président et de deux vice-présidents qui permuteront leur rôle annuellement.

Cécile BECAUD	Caroline BERTHILLOT	Thomas DUJARDIN
Frédéric MARLIERE	Fanny ORBLIN	José ORTEGA SOLIS
Vincent RENAUDIE	Loïc VEST	Frédéric XAVIER